



Suivi de la Transparence et de l'Effectivité des Fonds  
alloués aux réponses à la COVID-19



Ce projet est financé par  
l'Union Européenne

# RAPPORT MENSUEL MONITORING MEDIA MOIS DE NOVEMBRE 2020



# SOMMAIRE

Liste des abréviations.....	4
Liste des figures.....	5
RESUME EXECUTIF.....	6
INTRODUCTION .....	7
1 Méthodologie de l'analyse .....	7
1.1 L'échantillon d'analyse :.....	7
1.2 Méthode d'observation des médias.....	8
1.3 Quels aspects ont été analysés .....	8
2 RESULTATS DE L'ANALYSE .....	9
2.1 SITUATION SANITAIRE ET LUTTE CONTRE LA COVID 19 .....	9
2.1.1 La catégorie de sujet traitée.....	9
2.1.2 Le traitement de la gouvernance, transparence, redevabilité sociale, Lutte contre la corruption.....	11
2.1.3 Le ton et la qualité.....	14
2.1.4 La tentative de recoupement par le journaliste.....	15
2.1.5 Les sources d'informations.....	16
2.1.6 La catégorie de personnes interviewés.....	16
2.1.7 La présence de message à caractère politique .....	17
2.1.8 La présence de message de sensibilisation aux gestes barrières.....	19
2.1.9 Formats de la couverture ventilés par média .....	19
3 Les Thèmes clés du mois .....	20
3.1 Les Thèmes en lien avec la covid 19.....	20
3.1.1 Fons covid 19 : l'appui budgétaire d'urgence non décaissé.....	20
3.1.2 La course aux vaccins contre la covid 19 est lancée.....	21
3.1.3 La situation de l'emploi est critique compte tenu de la crise liée à la covid 19.....	21
3.1.4 Le nombre de cas repart à la hausse dans la capitale .....	21
3.1.5 La suspension des vols aériens est difficile à encaisser pour les commerçants et les consommateurs.....	21
3.2 Les Thèmes hors covid 19.....	22
3.2.1 Crainte d'une recrudescence de la peste .....	22

3.2.2	Dix magistrats ont fait l'objet de sanctions par le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM)	22
3.2.3	La CENI défend son bilan par rapport au processus électoral .....	22
3.2.4	OMC National : Des sanctions plus sévères contre les auteurs de feux de brousse.....	22
4	Le saviez- vous ? Le concept de Violences Basées sur le Genre.....	23

## Liste des abréviations

<b>ACM</b>	Aviation Civile de Madagascar
<b>APM</b>	Antoko Politika Madio
<b>BIANCO</b>	Bureau Anti-Corruption
<b>CCOC</b>	Collectif des citoyens et des Organisations citoyens
<b>CENI</b>	Commission Electoral National Indépendante
<b>CFM</b>	Conseil du Fampihavanana Malagasy
<b>CPA-VBG</b>	Chaîne Pénale Anti - Violences Basées sur le Genre
<b>DG</b>	Directeur Général
<b>EHTFM</b>	Enquête à Haute Fréquence par Téléphone auprès des Ménages
<b>FDS</b>	Forces de Défense et de Sécurité
<b>MEDD</b>	Ministère de l'Economie et du Développement Durable
<b>MEF</b>	Ministère de l'Economie et des Finances
<b>MinJus</b>	Ministère de la Justice
<b>OMC</b>	Organe Mixte de Contrôle
<b>ONE</b>	Office Nationale de l'Environnement
<b>OSCs</b>	Organisations de la Société Civile
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondiale
<b>TRS</b>	Transparence, Redevabilité, Sociale
<b>SG</b>	Secrétaire Général
<b>STEF</b>	Suivi de la transparence et de l'effectivité des fonds COVID-19
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>VBG</b>	Violences Basées sur le Genre

## Liste des figures

Figure 1: Catégorie de sujets traitées.....	9
Figure 2 : Traitement redevabilité sociale, Lutte contre la corruption, Finances publiques .....	11
Figure 3 : Tons et qualités pris par les médias .....	15
Figure 4 : Tentative de recoupement.....	16
Figure 5 : Sources d'informations.....	16
Figure 6 : Personnes interviewées .....	17
Figure 7 : Présence de message à caractère politique .....	17
Figure 8 : Présence de message de sensibilisation aux gestes barrières .....	19
Figure 9 : Formats de la couverture ventilés par les médias.....	20

## RESUME EXECUTIF

Le projet Suivi de la Transparence et de l'Effectivité des Fonds alloués à la lutte contre la pandémie COVID19 (STEF) composé par MSIS-Tatao, CCOC, ONG Ivorary, TI-MG, OIMP, ONG Tolotsoa, ONG SAHA, ONG HITSY, ONG RAVINTSARA et le mouvement ROHY réalise un monitoring des médias.

L'observation des médias a été faite par des observateurs issues des organisations de la société civile. Elle couvre la période de 1er au 30 novembre 2020.

L'analyse des informations traitées par les médias a portée sur 9 points, à savoir : les thématiques de sujets traités par les médias, le traitement ou non du volet transparence et redevabilité sociale, le ton utilisé par les professionnels des médias, le recours ou non au recoupement des informations, les sources d'informations du professionnel des médias, la catégorie de personnes interviewées, la présence de message à caractère politique, la sensibilisation aux gestes barrières et enfin, le format de transmis privilégié des médias.

Le monitoring des médias a permis de constater les faits suivants :

1. Le social occupe la majorité des données recueillies (44%).
2. 39 % des informations relevées traitent du volet TRS (Transparence et Redevabilité Sociale).
3. Le professionnel des médias adopte un ton neutre et rassurant vis-à-vis du public (32 % et 37 %).
4. Les données relevées font état d'une tentative de recoupement par le journaliste à hauteur de 35 %.
5. Les médias optent majoritairement pour l'interview comme source principale des informations (65%).
6. Les médias privilégient l'interview de professionnels, d'experts et de techniciens (30%).
7. Sur les informations traitées, la présence de messages à caractère politique est relativement faible (20 %).
8. La sensibilisation aux gestes barrières tend toujours vers une régression inquiétante (10 %).
9. Le format « reportage » est privilégié par le professionnel des médias dans sa transmission des informations au public (64%).

## INTRODUCTION

L'Etat d'urgence sanitaire a pris fin le 18 octobre 2020 dernier. Nonobstant ce nouveau contexte, le projet STEF intervient afin faire le suivi de la transparence et de l'effectivité des fonds COVID-19.

Le projet STEF est mis en œuvre par un consortium constitué par MSIS-Tatao, CCOC, ONG Ivorary, TI-MG, OIMP, ONG Tolotsoa, ONG SAHA, ONG HITSY, ONG RAVINTSARA et le mouvement ROHY.

STEF contribue à ce que « les ressources financières obtenues et allouées pour la mise en œuvre des réponses à la pandémie COVID-19 atteignent leurs bénéficiaires/destinations ». Le projet STEF comporte un volet « monitoring des médias », qui effectue l'analyse des TV, radios, de la presse écrite et en ligne en vue de faire une veille informationnelle régulière sur les décisions / informations politique, juridique, programmatique / budgétaire en réponses à la COVID-19.

Le présent rapport « Monitoring Médias » a été produit afin de répondre aux objectifs du projet. Il s'agit d'évaluer la contribution d'une sélection de Médias à promouvoir le droit à l'information, le principe de transparence et de redevabilité sociale, la sensibilisation au respect des mesures sanitaires, la participation citoyenne et la paix.

Dans ce projet, l'analyse porte sur les médias traditionnels tels que la télévision, la radio et la presse écrite (et en ligne) afin de faire le suivi et observation des médias publics et privés dans le contexte de covid 19.

Les résultats de cette analyse permettront entre autres, de :

- Evaluer le contenu des informations véhiculées par les médias par rapport à la crise sanitaire
- Evaluer les interventions des acteurs étatiques et non-étatiques dans les médias
- Informer le public par une information « fiable et de qualité »
- Appréhender la crédibilité et la fiabilité des informations données au public
- Apprécier les tendances des organes de presse (tons, neutralité)
- Façon de relater les données/informations de notre observation
- Faire de la société civile une source d'informations fiables en matière de gouvernance, éducation aux médias (esprit critique des auditeurs)
- Recherches sur les besoins en renforcement des médias/journalistes

## 1 Méthodologie de l'analyse

### 1.1 L'échantillon d'analyse :

L'échantillon d'analyse est constitué par des stations de télévisions et radios traditionnels et nouveaux. Dans le contexte de crise sanitaire qui prévaut à Madagascar et dans le monde, le contenu des informations diffusées par les TV, radios et la presse (écrite et en ligne) est facteur de paix et cohésion ou d'incitation à la haine et au conflit.

Les critères adoptés dans le choix des médias ont été notamment :

- Qualité/quantité ;
- Audience ;
- Appartenance/tendance politique ;
- Lignes éditoriales.

**12 stations Tv et radios** ont donc été retenues, entre autres : TVM, TV Plus, Viva TV, Real TV, MBS, Kolo TV, IBC TV, RNM, Radio Don Bosco, SIFAKA, AZ Radio, Top Radio.

**10 presses écrite et en ligne**, dont : Madagascar Tribune, 2424.mg, Midi Madagasikara, La Gazette de la Grande Ile, Les Nouvelles, Malagasy News, La dépêche Orange Madagascar, L'Express de Madagascar, la Vérité et Radio France International (presse).

La période d'analyse s'étend du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2020. Les informations traitées sont en rapport direct avec la pandémie (évolution, prise en charge, actions des différentes parties prenantes), induits par la pandémie ou non.

## 1.2 Méthode d'observation des médias

Le monitoring média consiste à :

- Recueillir les informations :
  - Mettre en place un groupe d'écoutes des médias (tv, radios, écrit et en ligne) ;
  - Concevoir et exploiter une application permettant de recueillir les informations/nouvelles ;
  - Former les moniteurs médias ;
- Analyser les informations :
  - Traiter les données recueillies par les moniteurs médias ;
  - Analyse des données traitées ;
- Présenter un rapport de monitoring média.

## 1.3 Quels aspects ont été analysés

Le monitoring médias porte sur l'analyse :

- De la situation sanitaire et de la lutte contre la covid 19 :
  - La catégorie de sujet traitée ;
  - Le traitement de la gouvernance, transparence, redevabilité sociale, Lutte contre la corruption ;
  - La qualité et le ton pris par les médias ;
  - La tentative de recoupement par le journaliste ;
  - Les sources d'informations ;
  - La catégorie de personnes interviewées
  - Les tendances des discours des personnes interviewées ;
  - Les tendances des discours des personnes interviewées ;
  - La perception des actions des OSCs par le journaliste ;
  - La présence de message de sensibilisation aux gestes barrières ;
  - Formats de la couverture ventilés par média.
- Des Thématiques clés du mois en/ hors covid 19.

## 2 RESULTATS DE L'ANALYSE

### 2.1 SITUATION SANITAIRE ET LUTTE CONTRE LA COVID 19

La gestion de la crise sanitaire liée à la covid 19 met en relief un ensemble de dispositif sanitaire, politique et socio-économique dont la compréhension par la population est primordiale afin d'endiguer la covid19 à Madagascar. La possibilité pour le citoyen lambda d'accéder à une source d'information fiable et de qualité conditionne de près ou de loin le succès de la guerre contre le coronavirus dans la grande île. Dans le cadre de la présente analyse, les informations traitées par les stations Tv, radios et presse (écrite et en ligne) sélectionnés seront examinés en vue de voir la tendance des discours utilisés et/ou les informations véhiculées par les professionnels des médias, les acteurs étatiques et non-étatiques.

#### 2.1.1 La catégorie de sujet traitée

L'information traite-t-elle du volet sanitaire, politique, économique ou social ?

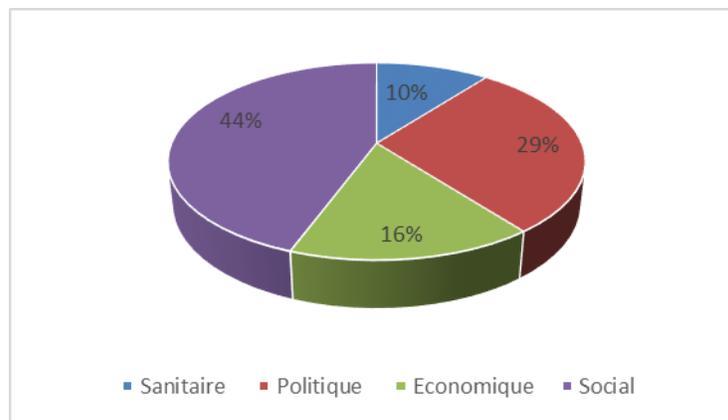


Figure 1: Catégorie de sujets traitées

**Le social occupe la majorité des données recueillies (44%).** Au cours de ce mois de novembre, l'actualité sociale a été fortement marquée par des cas de viol récurrents dans les médias tv, radios, écrits ou en ligne. En outre, d'autres sujets comme la hausse des PPN et le mécontentement grandissant dans la gestion du kere occupe la scène médiatique. Les principales informations relevées sont les suivants :

- **Le viol d'enfant atteint un seuil élevé.** Selon le ministère de la justice (MinJus), trente-neuf cas de viol par mois en moyenne, ont été recensés jusqu'au mois d'octobre. En 2019, on dénombre près d'une centaine de cas en moyenne par mois. Au total, sept cent cinquante cas de viol ont été enregistrés pour la même année avec seize cas de décès. Ces chiffres attestent clairement que les cas de viol sont bien présents dans notre société. Face à constat inquiétant, les autorités étatiques, dont au premier rang le ministère de la justice qui œuvre pour un renforcement de la politique de lutte contre les VBG. Parmi les mesures prévues, il importe de citer la mise en place de la chaîne pénale anti-VBG. A l'occasion d'une conférence de presse, le ministère de la justice a rappelé que la non-dénonciation des cas de viol est passible d'une peine d'emprisonnement de 1 mois à trois ans avec une amende de 72 000 Ariary à 4 500 000 Ariary conformément à l'article 62 alinéa 1<sup>er</sup> du Code Pénal. Enfin, Salohy Randrianarisoa, Directeur général de l'administration des juridictions auprès du MinJus, a indiqué que le signalement peut être fait par écrit ou oral en respectant l'anonymat (09/11/2020).

- **Les cas de viol de plus en plus fréquents à Analamanga.** A l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le ministère de la population de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme a rapporté la prise en charge de 4 170 victimes pour la période entre le 25 avril à la mi-octobre par le biais de la ligne d'assistance d'urgence et de signalisation de VBG à Madagascar. Sur les 4 170 cas : 3 214 cas portent sur des faits de violences conjugales et 956 cas de viol. En outre, le ministère de la justice estime que 30 % des femmes à Madagascar subissent des violences. Une enquête de l'INSTAT, présentée par le ministère de la population a fait état que 14 % des femmes malagasy, âgées de 15 à 49 ans, ont été victimes de violences sexuelles au cours de leur vie et 32 % victimes de violences physiques depuis l'âge de 15 ans. Enfin, la période de confinement a été marquée par une hausse importante des cas de violences : 63 % des cas de violences déclarés ont été perpétrés dans le cercle familial par les pères ou mari. A titre d'information, une ligne verte est mise à disposition, le « 147 », pour signaler les cas de violences (26/11/2020).
- **Recrudescence des cas de VBG – Trois ministères font l'objet de réquisitions.** A l'occasion du conseil des ministres du 11 novembre 2020, le chef de l'Etat a exigé un renforcement de la politique pénale en matière de viol et de VBG. Trois ministères ont été requis de prendre leurs responsabilités :

  - Le ministère de la justice : Durcissement de la politique pénale contre le viol et l'agression sexuelle sur mineur ; Tolérance zéro – pas de circonstances atténuantes – pas de mise en liberté provisoire et application effective des peines de travaux forcés par une collaboration avec l'administration pénitentiaire.
  - Le ministère de la sécurité publique : Politique de proximité et sensibilisation : « *Dès le lundi 16 novembre 2020, des policiers seront déployés auprès des écoles et des quartiers, notamment réputés sensibles à ces faits pour plus de présence, mais aussi, pour sensibiliser les gens sur leur responsabilité dans la lutte contre ces faits atroces* » indique le ministre Fanomezantsoa RANDRIANARISON.
  - Le ministère de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme (13/11/2020).
- **Un ancien Maire viole une fillette à Miarinarivo.** Le 10 novembre 2020, un homme de 54 ans, ancien maire de la commune d'Antoby Est, dans le district de Miarinarivo, s'est livré à un abus sexuel sur une jeune fille de 14 ans, à Imerinimamo Ambohimananana. A la suite d'une dénonciation par un représentant d'autorité à Miarinarivo, cet homme a fait l'objet d'une enquête par les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) avant d'être placé sous mandat de dépôt (26/11/2020).
- **Une fillette violée à Anosibe décède.** L'acte s'est déroulé le 19 octobre dernier, la victime avait sept ans. Selon l'association qui l'a prise en charge, ce cas de viol a failli ne pas être dénoncé sans leur intervention : l'affaire serait passée sous silence. Cette non dénonciation constitue la cause principale de la hausse de ce phénomène de viols et d'abus sexuels. Malgré les soins dont elle a bénéficié, la petite fille a succombé aux sévices subis par elle. Dans cette affaire, l'auteur serait un jeune homme de seize ans, qui n'est autre que le cousin de la mère de la victime (03/11/2020).

- **Des travaux forcés en publics pour les auteurs de viols.** Face à la recrudescence des VBG, le ministère de la justice entend renforcer dans un sens plus sévère les peines prévues par le code pénal en matière de viols et VBG. Dans son communiqué, le MinJus a annoncé que les personnes condamnées seront contraintes d'exécuter leurs peines, en l'occurrence les travaux forcés : curage de canaux d'évacuation, réhabilitation ou construction de routes. En outre, la procédure sera accélérée : les jugements des affaires relatives au VBG seront exécutés dans la semaine à compter de sa réception. Tels sont les principaux changements que le MinJus entend insérer dans l'arsenal juridique (14/11/2020).
- **Le CFM lance un appel à la solidarité nationale pour le sud.** Le Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM) a lancé un appel à la solidarité nationale pour collecter des dons en numéraire et en nature face à la crise du Kere qui sévit dans le sud. Selon cette institution, aucun fihavanana n'est possible sans solidarité nationale. Aussi, il importe de trouver des solutions pérennes à cette situation (03/11/2020).
- **Une réunion d'urgence avec les PTF pour faire face au kere dans le sud.** Face à l'urgence dans le sud face au kere, une réunion entre le gouvernement et des partenaires techniques et financiers (PTF) dont la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et l'Unicef (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) s'est tenu le 19 novembre 2020. Il s'agit d'évaluer le montant du budget spécial à allouer dans la lutte contre le kere dans la zone sud de Madagascar. A titre de rappel, le Kere a fait neuf morts dont des enfants à Amboasary Atsimo depuis le mois d'octobre (19/11/2020).

## 2.1.2 Le traitement de la gouvernance, transparence, redevabilité sociale, Lutte contre la corruption

### Les informations diffusées traitent-elles de la Transparence, Redevabilité Sociale (TRS) et de la Lutte contre la corruption (LCC) ?

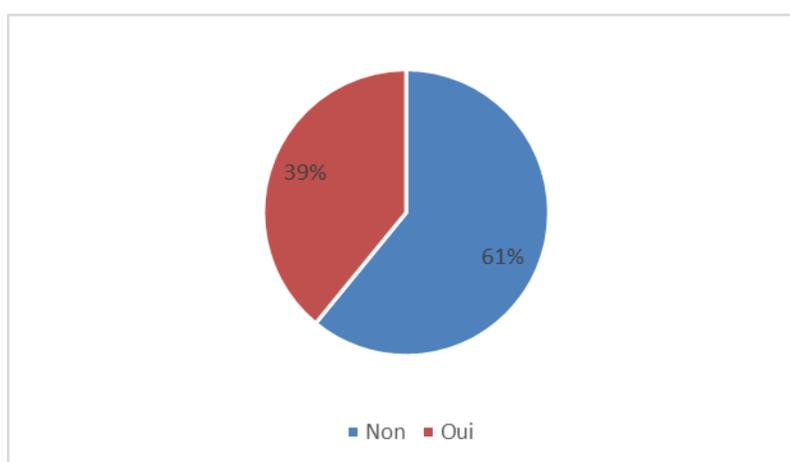


Figure 2 : Traitement redevabilité sociale, Lutte contre la corruption, Finances publiques

**39 % des informations relevées traitent du volet TRS (Transparence et Redevabilité Sociale).** Il s'agit d'une hausse notable par rapport au mois précédente qui n'enregistre que 6 % de données traitant de ce volet TRS. Parmi les thèmes abordés, on peut citer :

- **Le Collectif des Citoyens et des Organisations Citoyennes ou CCOC réclame la publication du Projet de Loi des Finances 2021.** Cette Organisation de la Société Civile interpelle une fois de plus sur la nécessité de publier ce document. Le 30 octobre 2020, le conseil des ministres a rapporté le dépôt du PLF à l'Assemblée Nationale. Cependant, des députés auraient confié à cette OSC que ce document n'est pas encore entre leurs mains. Pour le CCOC, la publication du PLF devrait être systématique dans un Etat soucieux de transparence, de redevabilité et de Bonne gouvernance (09/11/2020).
- **Le jugement des prévenus sera accéléré en matière de détention.** Cette information provient d'une source auprès du ministère de la justice. Ce département entreprendrait actuellement la régularisation des dossiers des prévenus. D'une manière générale, le nombre insuffisant des juges, la perte de dossiers au tribunal sont les principales causes du recours à la détention préventive. Mais une personne peut aussi bien être placée en détention préventive car il y a des faits nouveaux dans le dossier ou qu'une personne reste en cours de recherche (02/11/2020).
- **Tolérance zéro à la corruption au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD).** Une unité de lutte contre la corruption mise en place au sein du MEDD. Celle-ci aura pour mission de centraliser les doléances parvenues au MEDD. Cette structure permettra un suivi effectif des dossiers jusqu'à leur traitement effectif. Le 24 novembre 2020, le BIANCO et le MEDD ont signé une convention de partenariat d'une durée de 2 ans et dont la finalité serait la lutte contre la corruption dans la gestion et la préservation des ressources naturelles (25/11/2020).
- **Les Hauts responsables au sein de MEF ont effectué leur déclaration de patrimoine auprès du BIANCO.** Cette délégation conduite par le SG du MEF, Rindra Hasimbelo RABARININARISON, s'est donc mise en conformité vis-à-vis des exigences du décret 2004-983 du 12 octobre 2004. Cette initiative a été saluée par le Directeur Général du BIANCO, Laza Eric Donat ANDRIANIRINA, lequel a rappelé que : *« la déclaration de patrimoine est importante dans la mesure où elle figure parmi les mesures mise en place pour mener la lutte contre la corruption... il s'agit d'une mesure préventive dans le cadre de cette lutte et elle n'est nullement utilisée à des fins d'investigation. C'est une transparence pour les biens des personnes concernées. »* (09/11/2020).
- **MEF prône la transparence la gestion des fonds dans la lutte contre la covid 19.** Face aux réclamations des OSCs et des partis de l'opposition, le Ministère de l'Economie et des Finances a mis en place une plateforme numérique, récapitulant les recettes et les dépenses liées à la gestion de la lutte contre la covid 19. Les informations publiées couvrent la période de mars 2020 à octobre 2020. Dans son communiqué sur la mise en place de cette plateforme, le MEF rappelle que cette initiative est faite en application du Décret 2020-725 du 1<sup>er</sup> juillet 2020 (19/11/2020).
- **Transmission de l'affaire « Ecran Plat » à la Haute Cour de Justice.** Le BIANCO vient de boucler l'enquête sur cette affaire. C'est à l'occasion de la présentation de son rapport annuel que le DG, Laza ANDRIANIRINA, a rapporté que le dossier a été *« remis aux instances judiciaires »*

*compétentes* », il s'agit en l'occurrence de la HCJ étant donné l'implication d'un membre du gouvernement dans ce dossier (11/11/2020).

- **Fonction publique : le logiciel AUGURE présente des défaillances.** Durant la présentation de son rapport officiel, les juges de la Cour des Comptes n'ont pas hésité à pointer du doigt le logiciel utilisé par le Ministère de l'Economie et des Finances. En effet, l'Etat enregistre une perte de 14 milliards d'Ariary par an suite à des défaillances du logiciel Augure (27/11/2020).
- **Quid de la poursuite des responsables impliqués dans l'annulation de la session 2018 du concours d'entrée à l'ENMG ?** Annoncé en début d'année par le ministère de la justice, la reprise du concours a été très attendue par bon nombre d'observateurs. Mais pour cause d'Etat d'urgence, celle-ci n'a pu se tenir comme prévu. Pour rappel, l'Etat malagasy a mis fin récemment à l'Etat d'urgence sanitaire, beaucoup s'interroge ainsi sur la date des prochains examens. Concernant l'annulation de la précédente session, aucun résultat concret n'a été relevé jusqu'à présent quant aux responsables concernés. Parmi les personnes impliquées, figurent deux magistrats. Le Conseil de discipline du conseil supérieur de la magistrature (CSM) a décidé leur acquittement la semaine dernière. Cette décision serait motivée par une défaillance du système informatique lors du processus. Il convient ainsi de se questionner sur la suite de cette affaire considérée comme l'une des plus brûlantes de l'ancien régime (02/11/2020).
- **La condamnation est tombée pour Claudine RAZAIMAMONJY.** Elle a été déclarée coupable de détournement de deniers publics d'une valeur de 17,8 milliards Ariary. Claudine a écopé d'une condamnation à une peine de 15 ans de travaux forcés et à une amende de 500 millions Ariary (18/11/2020).
- **Nomination du nouveau Directeur Général de l'Office National de l'Environnement.** Il s'agit de Rija Herisolo RAKOTOSON. Sa nomination a été décidée lors du conseil des ministres du 25 novembre 2020. Il prend ainsi la succession de Laurent AMPILAHY, limogé quelques jours au lendemain de l'incendie qui a ravagé les bureaux de l'ONE. Cette nomination intervient quatre mois après cet incident. Sa mission première sera de réhabiliter le bâtiment de l'ONE (26/11/2020).
- **Mise en place de la Chaîne anti-violences basées sur le genre – CPA VBG.** Selon une Enquête de Suivi de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire sur le Genre pour la période 2012-2013 : 30 % des femmes malagasy affirment avoir subi des Violences basées sur le Genre. Nonobstant ce constat, il faut souligner que les VBG peuvent concernées aussi bien les hommes que les femmes et les jeunes filles / garçons. Dans le cadre du renforcement de la poursuite et de la répression de ces infractions, il a été donc institué une « *Chaîne Pénale Anti-Violences Basées sur le Genre – CPA VBG* ». Les affaires de VBG en cours seront renvoyées devant le CPA-VBG. En ce qui concerne les affaires criminelles, elles seront enrôlées à la session de la cour criminelle. Dans une note, le ministère de la justice a affirmé que la mise en place du CPA VBG va permettre de mesurer la performance de la justice dans la lutte contre la corruption par la quantification et la centralisation des données. (04/11/2020).

- **Quatre magistrats nommés auprès de la Chaîne pénale anti-VBG.** Il s'agit d'une continuité dans la mise en place des dispositifs nécessaires à la lutte contre les VBG. Les quatre magistrats nommés au CPA-VBG sont : Hanitriniaina Rakotomalala, Prisca Andrianarivelo, Vanessa Harivony et Andry Miary Rajonson. La CPA-VBG est chargée de la poursuite, de l'instruction et du jugement des infractions prévues par la loi n°2019-008 (21/11/2020).
- **Ahmad suspendu 5 ans par la commission d'éthique de la FIFA.** Le président de la confédération africaine de football (CAF) vient d'être suspendu 5 ans et condamné au paiement d'une amende de 185 000 Euros pour détournement de fonds. Il serait reproché au président Ahmad le non-respect du code d'éthique de la FIFA édition 2020 dont un manquement à son devoir de loyauté (art. 15), distribution de cadeaux et autres avantages (art. 20), abus de pouvoir (art.25) et de détournement de fonds (art.28). Ladite décision lui a été notifiée le 23 novembre 2020. Ahmad se voit donc interdire toute activité relative au football aussi bien au niveau national qu'international pour une durée de cinq ans à laquelle s'ajoute une amende de CHF 200 000 ou 185 000 euros (23/11/2020).
- **Exportation illicite : Quinze kilos d'or transformés en faux baobab en aluminium.** Malgré l'existence d'une note de suspension formelle sur l'exportation d'or, le trafic illicite de ce produit minier continue à la sortie du territoire national. Cette fois-ci, il s'agit de 15,2 kilos d'or destiné à être transporté clandestinement vers Dubaï. Le transporteur serait un ressortissant malgache dont le déferrement serait prochainement. Dans le présent cas, il a été constaté un changement de mode opératoire selon la Direction Générale des Douanes (DGD). Les astuces employées sont de plus en plus complexes puisque les 15,2 kilos d'or ont été « *travaillés pour sortir 257 feuillards de baobab... peint en alu puis enfoui dans une caisse métallique remplis d'œuvres artisanales* ». Face à cette situation, la DGD tient à rassurer sur le renforcement du contrôle à l'aéroport d'Ivato et de Foscène (23/11/2020).

### 2.1.3 Le ton et la qualité

**Le ton pris par les médias est-il neutre, rassurant et incitant à la cohésion/ à l'entraide ou haineux et incitant aux conflits ?**

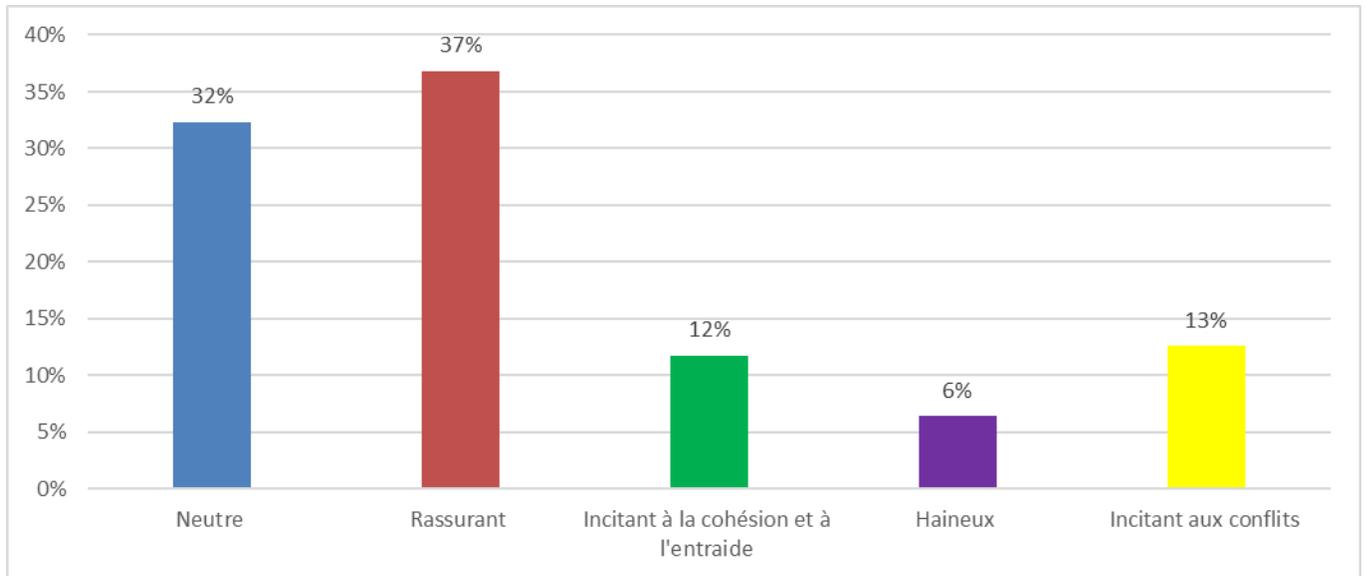


Figure 3 : Tons et qualités pris par les médias

**Le professionnel des médias adopte un ton neutre et rassurant vis-à-vis du public (32 % et 37 %).** Les stations Tv et radios n'adoptent pas le même procédé dans la transmission d'informations au public. Le discours de ces professionnels diffère tant sur la qualité et le ton pris par le média pour informer la population. Par rapport au contexte sanitaire qui prévaut actuellement, cette démarche du journaliste est louable et vivement encouragée à l'avenir même hors contexte de covid 19. Par contre, ce mois de novembre enregistre une hausse importante du pourcentage d'informations incitant aux conflits, cette situation trouve sans doute explication au fait que les sénatoriales sont prévues le mois prochain. Les esprits sont très animés, chose qui n'est pas rare, en période électorale. Il est plus que jamais primordiale que les différentes parties prenantes (OSCs, politiciens, simples citoyens, etc.) entretiennent un climat d'apaisement.

#### 2.1.4 La tentative de recouplement par le journaliste

**Dans le cadre de son investigation, le journaliste a-t-il adopté une approche contradictoire, en recherchant l'avis de toutes les parties concernées ? En d'autres termes, y-a-t-il eu recouplement ?**

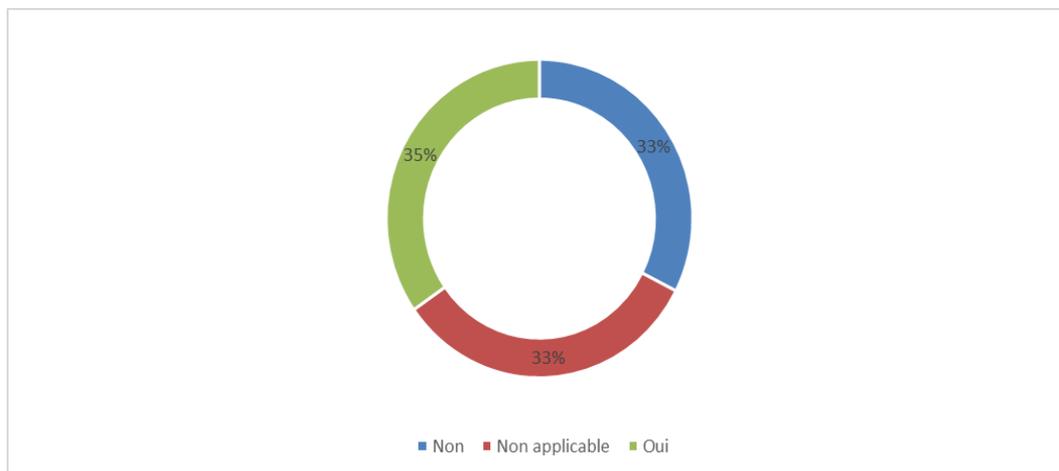


Figure 4 : Tentative de recoupement

**Les données relevées font état d'une tentative de recoupement par le journaliste à hauteur de 35 %.** Le recoupement est à la base de toute information fiable et de qualité. Il s'agit de savoir dans quelle mesure les médias Tv et radios ont tenté de recouper les informations reçues. Ainsi, il faut souligner que sur les données collectées, 35 % ont été recoupées par le journaliste. Ce résultat est en hausse par rapport au mois d'octobre (17 %) et permet de dire que le professionnel des médias s'est engagé dans une investigation plus ou moins « contradictoire » au cours du mois. Néanmoins, le nombre d'informations non recoupées s'élèvent à 33 %, ce score est largement plus important que celui du mois passé (5%) et suscite des interrogations quant à la fiabilité des informations transmises au public. Quels seraient les causes de ce score brusquement élevé ?

#### 2.1.5 Les sources d'informations

##### Quelles sont les sources d'informations des professionnels des médias ?

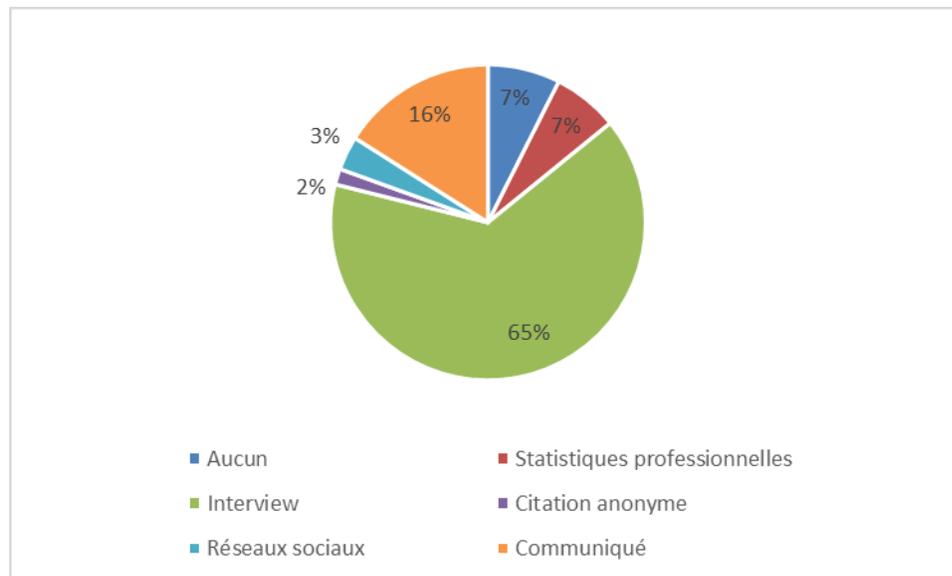


Figure 5 : Sources d'informations

**Les médias optent majoritairement pour l'interview comme source principale des informations (65%).** Ce résultat permet de dire que le journaliste privilégie davantage les interviews comme source d'informations par rapport aux autres sources possibles, la raison tient sans doute au fait que ces professionnels ont une préférence pour approcher directement les personnes concernées dans le cadre de leur investigation. Par rapport au mois d'octobre, le résultat de l'analyse fait état d'une baisse de 7 % (73 % en octobre).

#### 2.1.6 La catégorie de personnes interviewés

##### Quelles sont les catégories de personnes interviewées ?

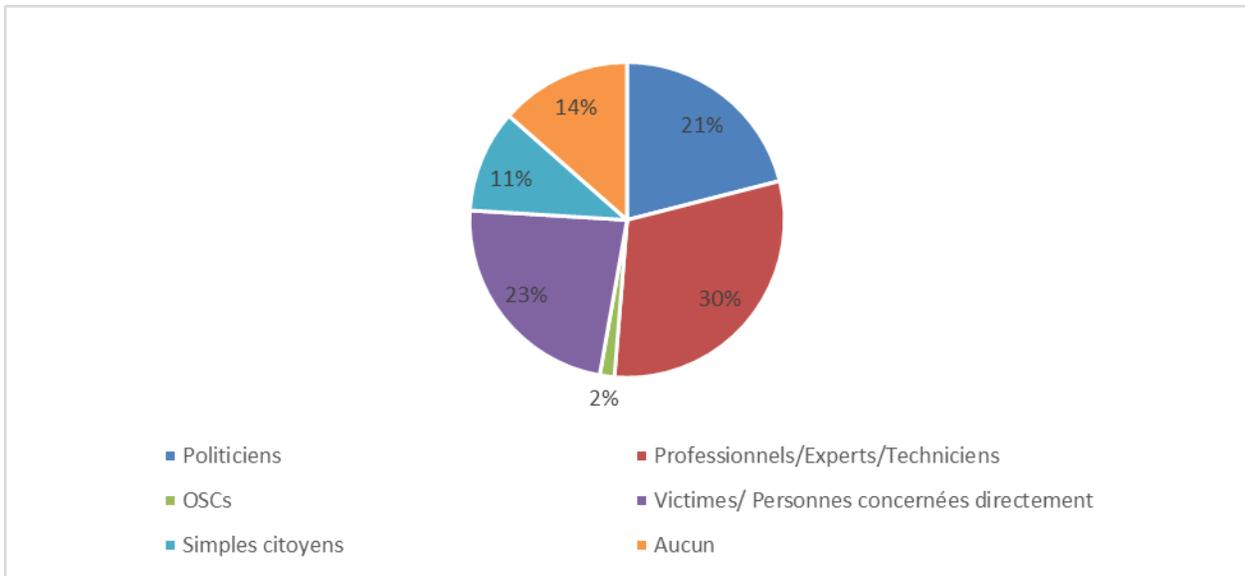


Figure 6 : Personnes interviewées

**Les médias privilégient l'interview de professionnels, d'experts et de techniciens (30%).** A l'instar du mois dernier, les OSCs sont peu sollicitées par le professionnel des médias au cours de leur investigation (seulement 2 % en novembre contre 3 % en octobre). Au cours du mois écoulé, les principales personnes interrogées sont les professionnels/experts/techniciens (30%), suivi des victimes/ Personnes concernées directement (23%) et des politiciens (21%). Ces chiffres permettent de dire que les informations transmises ont des sources plus ou moins variées.

### 2.1.7 La présence de message à caractère politique

#### Les informations transmises au public font-elles état de message à caractère politique ?

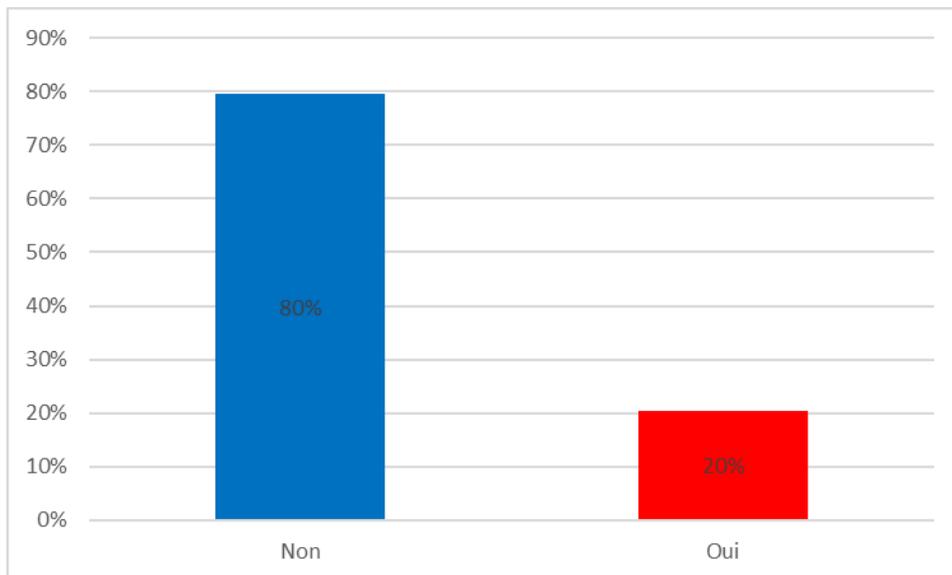


Figure 7 : Présence de message à caractère politique

**Sur les informations traitées, la présence de messages à caractère politique est relativement faible (20 %).** Les sujets les plus saillants sont les suivants :

- **L'Assemblée Nationale adopte à l'unanimité avec quelques amendements la loi des finances 2021.** Au terme d'une semaine de travaux de commission, la séance plénière du 27 novembre 2020 a été consacrée au vote du PLFI 2020. Elle s'est résumée sur des séries d'éclaircissements apportées par le MEF sur les différentes questions en commission et lues en plénière. A l'issue de la séance, la loi de Finances 2021 a été adoptée à l'unanimité avec quelques amendements concernant le Code Général des impôts (27/11/2020).
- **Décentralisation : Des subventions en retard pour certaines régions.** Une promesse de subvention de deux milliards a été annoncée par le PRM en faveur des régions pour cette année. A l'heure actuelle, certaines régions n'ont pu encore en bénéficier. La principale cause serait que ces subventions sont encore en phase de liquidation. Concernant la gestion de ces fonds, il revient au gouverneur d'en assurer la gestion, rapporte le premier ministre, qui a annoncé déjà une subvention de même valeur pour 2021 (27/11/2020).
- **L'ancien président de la République Marc RAVALOMANANA interpellé par des forces de l'ordre à la sortie d'un culte religieux.** La situation s'est déroulée au temple FJKM de Soavinandriana Itasy. A titre de rappel, l'ancien Chef de l'Etat effectue depuis vendredi une tournée dans la région Itasy et Bongolava. Marc Ravalomanana y serait en qualité d'invité pour assister à des cultes. Mais il aurait profité de l'occasion pour faire une virée politique avec des réunions publiques improvisées. Face à ce constat, les autorités locales, à l'instar du chef de district de Soavinandriana, patron de l'organe mixte de conception (OMC) aurait invité l'ancien président à cesser ces meetings. Cette interpellation s'aligne sur la décision de l'Etat d'interdire toute manifestation politique en dehors de la campagne électorale pour préserver la sérénité. De son côté, le camp Ravalomanana dénonce un abus d'autorité et une atteinte aux droits et libertés fondamentaux de tout un chacun, entre autres : la liberté d'aller et venir, la liberté d'opinion, d'expression et de circulation ainsi que la liberté de culte (30/11/2020).
- **Le politicien RAKOTOARISOA Faniry Alban dit Gangstabab dépose des demandes d'ouvertures d'enquête : affaires « bonbons sucettes » – doublons CIN.** Le 2 novembre 2020, Rakotoarisoa Faniry Alban a déposé trois requêtes au BIANCO à Ambohibao. Celles-ci ont été déposées au nom de son parti politique « Antoko Politika Madio » (APM). Elles portent respectivement sur les affaires suivantes : cas des doublons de cartes nationales d'identités dénoncés par l'ancien VP de la CENI, Thierry RAKOTONARIVO ; les 8 milliards d'ariary sur les bonbons sucettes et l'achat d'écran plats par le MID à des coûts faramineux. Pour appuyer sa démarche sur ces dossiers, Rakotoarisoa Faniry Alban a lancé un appel au KMF-CNOE, à SAFIDY et la société civile (03/11/2020).
- **Les parlementaires réclament une pension de retraite.** Il s'agit d'une proposition de loi émanant du député Rémi dit Djao Jean. Il prévoit que les anciens députés et sénateurs bénéficient d'une pension de retraite. La caisse serait alimentée par une retenue de 11 % sur la partie de l'indemnité des parlementaires. Deux régimes de droit à la retraite y sont prévus : d'une part, celui en faveur

des parlementaires âgés de 60 ans révolus et ayant accompli cinq ans de mandat et d'autre part, celui qui n'exige aucune condition d'âge ni de durée de mandat mais profitent uniquement à tout parlementaire se trouvant dans l'impossibilité définitive et absolue d'exercer son mandat (24/11/2020).

#### 2.1.8 La présence de message de sensibilisation aux gestes barrières

##### Les informations transmises au public font-elles état de message de sensibilisation aux gestes barrières ?

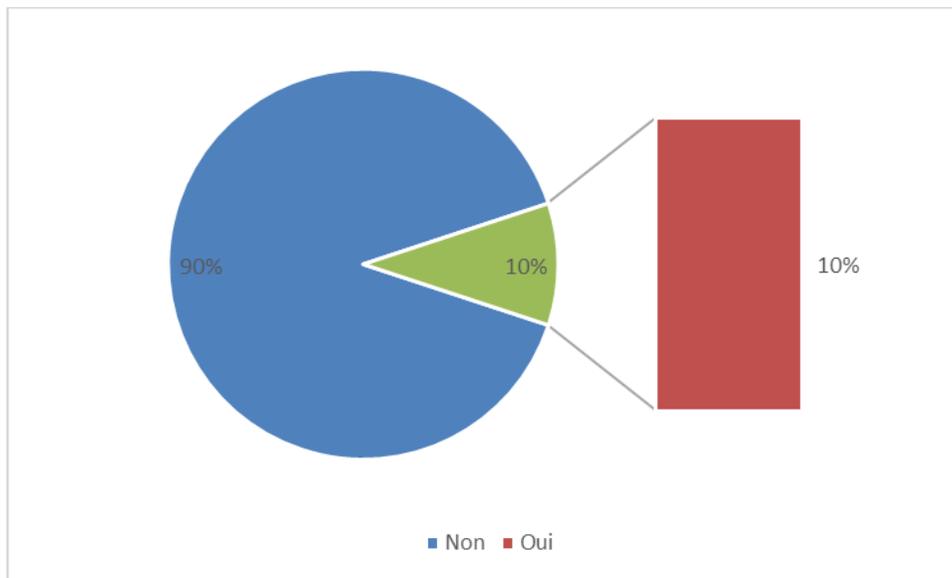


Figure 8 : Présence de message de sensibilisation aux gestes barrières

**La sensibilisation aux gestes barrières tend toujours vers une régression inquiétante (10 %).** La fin de l'Etat d'urgence sanitaire n'est pas synonyme de « disparition » du coronavirus dans la grande île. Comme lors du mois passé (14 %), la sensibilisation au respect des gestes barrières ne figure pas au centre des discours transmis par certains médias. Ce constat interpelle au vu de la hausse du nombre de cas positifs, surtout dans la capitale au cours du début de mois de novembre. Le respect des mesures sanitaires doit rester de mise. Un durcissement des sanctions devrait être à l'ordre du jour pour les récalcitrants.

#### 2.1.9 Formats de la couverture ventilés par média

**Par rapport au format choisi (reportage, off plateau, interview balancée), quelle catégorie de sujet se trouve au sommet de la hiérarchie pour le journaliste ?**

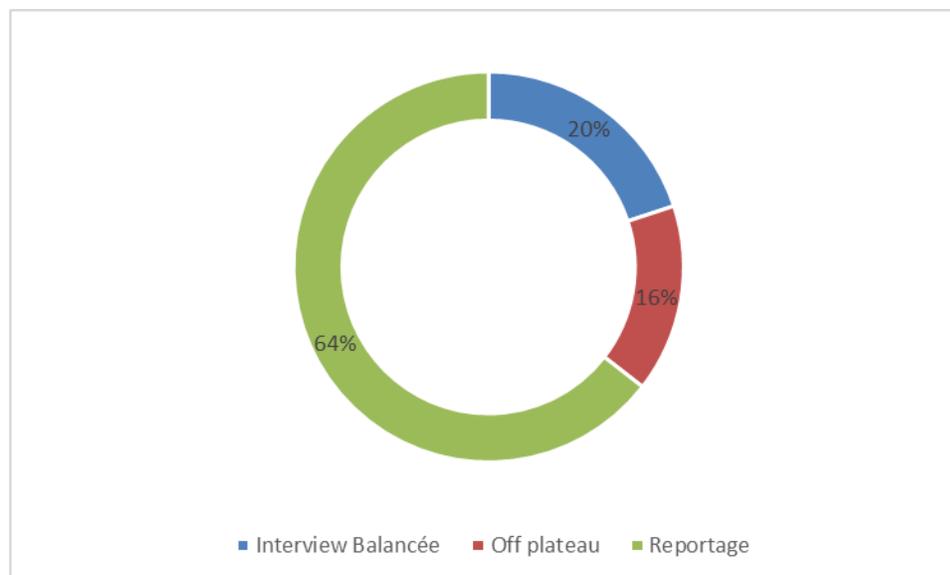


Figure 9 : Formats de la couverture ventilés par les médias

**Le format « reportage » est privilégié par le professionnel des médias dans sa transmission des informations au public (64%).** Il s'agit de donner des renseignements sur le format choisi par le journaliste comme canal de transmission des informations au public. Il nous permet de cerner la hiérarchie de sujets pour le journaliste, au sommet se trouve le format reportage avec un score de 64 %, suivi par l'interview balancée à hauteur de 20 % et enfin par l'Off Plateau qui se chiffre à 16 %.

### 3 Les Thèmes clés du mois

Depuis le début de la pandémie à Madagascar, quelques sujets clés ont animé les médias Tv, radios, presses écrites et en ligne. Cette rubrique entend exposer brièvement les impératifs à connaître sur ces quelques sujets « brûlants » dans la société. Dans ce monitoring du mois de novembre 2020, les thèmes tournent autour des sujets en lien direct / hors covid 19 :

#### 3.1 Les Thèmes en lien avec la covid 19

##### 3.1.1 Fons covid 19 : l'appui budgétaire d'urgence non décaissé

Cette information a été rapporté par le troisième rapport des « *Financements négociés et à négocier en réponse à la pandémie* » en date du 2 novembre 2020. Ce document révèle le non décaissement d'appui budgétaire d'un montant total de 134,08 millions de dollars. A titre de rappel, Madagascar a obtenu 673, 43 millions de dollars de financement dont 380,75 millions de dollars décaissés jusqu'ici.

Parmi les financements non décaissés, non ratifiés et/ ou en cours de négociation, on peut citer :

- Le financement de la Banque mondiale : 75 millions de dollars
- Le financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour faire face à la crise causée par la pandémie : 42 millions de dollars
- La convention d'appui budgétaire de l'Agence Française de développement (AFD) : 17, 08 millions de dollars

- L'aide budgétaire de l'Union Européenne : 11,39 millions de dollars
- L'opération de lutte contre la covid 19 de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) : 5,50 millions de dollars
- Le financement russe : 29,31 millions de dollars (05/11/2020).

### 3.1.2 La course aux vaccins contre la covid 19 est lancée

Actuellement, il y a une véritable course au vaccin dans la lutte contre la covid 19. Au premier rang, on peut citer le vaccin de la société de biotechnologie américaine Moderna avec un taux d'efficacité de 94,5 %. Un résultat qui dépasse de 2,5 points celui de l'Institut russe Gamaleya et de 4,5 % points la société pharmaceutique américaine Pfizer en partenariat avec le laboratoire allemand BioNTech. Ces vaccins seraient attendus pour la fin de l'année ou début 2021 (17/11/2020).

### 3.1.3 La situation de l'emploi est critique compte tenu de la crise liée à la covid 19

D'après la deuxième vague de l'Enquête à Haute Fréquence par Téléphone auprès des Ménages (EHTFM), 10,2 % des ménages sont touchés par une perte d'emploi. Cette enquête s'est étalée entre la période du 5 au 20 août 2020. Le secteur formel reste le plus impacté par la crise sanitaire, le taux de perte d'emplois enregistre une baisse notable entre les deux vagues de l'Enquête à Haute Fréquence par Téléphone auprès des Ménages (EHTFM). Ce taux est passé de 12,9% à 5,7% pour les emplois du secteur formel. Quant aux emplois du secteur informel, 4 emplois sur 100 ont été perdus à cause du coronavirus du 5 au 20 août 2020 (02/11/2020).

### 3.1.4 Le nombre de cas repart à la hausse dans la capitale

Le bilan hebdomadaire du 8 au 13 novembre 2020 soulève des interrogations sur le risque d'une seconde vague à Antananarivo. Dans ce rapport, le nombre de cas actifs repasse au-dessus du nombre de guérison. Sur les 993 tests effectués, 87 ont été signalés positifs. Ces patients se répartissent sur plusieurs régions mais Analamanga enregistre le plus de nombre de cas avec 37 personnes contaminées. Toujours d'après ce rapport, le nombre total de cas actifs s'élève à 468 sur la grande île (17/11/2020).

### 3.1.5 La suspension des vols aériens est difficile à encaisser pour les commerçants et les consommateurs

Depuis la suspension des vols aériens, les importateurs et les consommateurs se trouvent dans une situation inconfortable. Les premiers ont dû soit brader leurs marchandises soit augmenter leurs tarifs compte tenu de la raréfaction des produits. En ce qui concerne les seconds, ils ont vu leur pouvoir d'achat diminuer de façon considérable en raison soit du chômage soit d'une baisse des salaires par les employeurs pour assurer la survie de leurs entreprises. A titre indicatif, c'est la suspension des vols en provenance d'Asie qui suscite principalement cette raréfaction des produits. En effet, le marché de la grande île s'approvisionne en grande partie dans cette région du monde, entre autres : à Bangkok, Guangzhou, Shenzhen, Beijing, Dubaï, Hong Kong, etc. Aussi, bon nombre d'importateurs réclament l'ouverture des vols aériens commerciaux pour cette zone, d'autant plus que ces pays d'Asie ne sont pas concernés par la note émise par

l'Aviation Civile de Madagascar (ACM) sur les pays interdits d'embarquement à Madagascar (06/11/2020).

## 3.2 Les Thèmes hors covid 19

### 3.2.1 Crainte d'une recrudescence de la peste

A titre de rappel, Madagascar figure parmi les trois derniers pays au monde avec le Pérou et la République Démocratique du Congo où la peste sévit encore. D'après une source auprès du Ministère de la santé publique, quatre localités enregistrent actuellement des cas de peste. Il s'agit d'Anjozorobe, Manandriana, Vohibato et Manjakandriana. Actuellement, huit cas de peste sont totalisés dans le pays. Face à ce constat, il y a lieu de procéder à une vaste campagne de prévention de la population contre cette épidémie (02/11/2020).

Cette recrudescence de la peste trouve son origine dans la mauvaise gestion des déchets dans les villes (à l'image de la capitale Antananarivo) et la pratique des feux de brousses faisant fuir les rats des champs et des forêts. En effet, il n'est pas rare de voir des montagnes de poubelles sur le paysage urbain ces derniers temps. Cet état de fait entretient toutes les conditions idéales pour la transmission des puces des rats à l'Homme. Sans compter que le service autonome de l'assainissement de la ville d'Antananarivo ou SAMVA tarde à mobiliser les camions de voirie (peut-être pour le non règlement de factures). Quoiqu'il en soit, les autorités sanitaires et la population risquent d'avoir à gérer un virus et une bactérie si des mesures ne sont pas prises rapidement (19/11/2020).

### 3.2.2 Dix magistrats ont fait l'objet de sanctions par le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM)

Sur les dix-huit hauts fonctionnaires du ministère de la justice traduits devant le CSM, dix ont été sanctionnés alors que les huit autres ont bénéficié de renvoi des fins de poursuite. Ces affaires ont été transmises au CSM soit sur dénonciation des justiciables soit par l'observation hiérarchique au niveau des juridictions. Parmi les sanctions prononcées, il y a : le blâme, l'abaissement d'échelon, l'exclusion temporaire de fonction pour une durée de douze mois et la révocation sans suppression des droits à la pension (04/11/2020).

### 3.2.3 La CENI défend son bilan par rapport au processus électoral

C'est à l'occasion de son discours d'ouverture du cadre de concertation avec les acteurs électoraux que le président de la Commission Electorale Nationale Indépendante ou CENI, maître Hery Rakotomanana, a martelé que « *les élections sont l'affaire de tous... la loi définit la part de responsabilité des uns et des autres. C'est bien d'apporter des critiques, mais c'est mieux de prendre ses responsabilités, pour améliorer le processus électoral à Madagascar* ». Une manière de dire que la CENI, à elle seule, ne peut résorber les failles dénoncées dans le processus électoral (05/11/2020).

### 3.2.4 OMC National : Des sanctions plus sévères contre les auteurs de feux de brousse

Cette mesure a été décidée lors du conseil des ministres. Désormais, les auteurs de feux de brousse seront sévèrement sanctionnés. Parmi l'ordre du jour de la réunion de l'Organe Mixte de Contrôle (OMC) National du 16 novembre 2020, figurait les feux de brousse, les actes de déstabilisation politique, le trafic et le commerce de stupéfiants (16/11/2020).

## 4 Le saviez-vous ? Le concept de Violences Basées sur le Genre

### Notions préalables :

La loi 2019-022 du 22 janvier 2020 sur les Violences Basées sur le Genre (VBG) reprend entièrement la définition du terme « genre » donnée par la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique dite Convention d'Istanbul en son article 3 point b : « *Genre* » désigne les rôles, les comportements, les activités et les attributions qu'une société donnée considère à un moment donné comme appropriés pour les hommes et les femmes<sup>1</sup>.

Les VBG s'entendent comme une violation ou une atteinte aux droits humains et une forme de discrimination dirigée contre l'un des deux sexes. Elles peuvent causer un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques aux victimes. L'auteur de VBG s'expose à des sanctions pénales dans la mesure où sa culpabilité est établie. Dans ce cas, il n'y a pas lieu de distinguer si l'acte délictueux a été commis dans la sphère publique ou privé. Dans sa définition des VBG, le législateur a préféré le terme « sexe » à celui de genre sans en apporter une définition légale de celle-ci - Article 2 point 2 : « *Les Violences Basées sur le Genre désignent tout acte de violence dirigé contre une personne en raison de son sexe, et causant ou pouvant causer un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée.* »

### Catégories de violences recensées :

La nouvelle loi prévoit une liste non exhaustive de violences basées sur le genre susceptible d'être rencontrées dans la pratique. Elle délimite expressément le champ d'application de l'incrimination : au sein de la famille, au sein du couple, au sein de la société, perpétrée ou tolérée par l'Etat.

Toutefois, la loi de 2019 ne donne pas de définition claire et précise de ces formes de violences. Dans la pratique, il va donc falloir se référer aux définitions fournies par les différents organismes nationaux et internationaux œuvrant dans la lutte contre les VBG. Voici quelques-unes d'entre elles :

- Violences psychologiques : contrôle (surveillance de façon malveillante), isolement (isoler la victime de sa famille et de ses amis, empêcher de travailler et d'avoir une vie sociale), jalousie pathologique, harcèlement, dénigrement, humiliations, actes d'intimidations, menaces
- Violences physiques : La violence physique inclut une large gamme de sévices : pincements, gifles, coups de poing, coups de pied, tentatives de strangulation, morsures, brûlures, bras tordus, agression avec une arme blanche ou une arme à feu, tirer les cheveux, séquestrations
- Violences sexuelles : pratiques sexuelles non désirées, imposer des rapports sexuels avec d'autres personnes, attouchements, avances sexuelles déplaisantes, imposer des images pornographiques
- Violences économique et financières : privation des ressources financières du foyer, pression pour que la victime cesse toutes activités professionnelles.

Enfin, plusieurs cas de violences ont été répertoriés dans le document de stratégies nationale de lutte contre le VBG à Madagascar. Il est à déplorer que certains d'entre eux n'ont pas été repris dans la loi. Il s'agit notamment :

---

<sup>1</sup> Article 2 point 1 de la loi 2019-022 sur les violences basées sur le genre (VBG)

- Des avances sexuelles (« peloter », coincer pour embrasser, effectuer des avances dans le cadre de travail, faire des avances sexuelles déplaisantes, imposer des images pornographiques...)
- De la prostitution forcée et la traite des êtres humains à des fins sexuelles